

MOTION VOTÉE PAR LE COMITÉ DIRECTEUR
DE L'A.E.M.N.A. LE 21 MAI

-Considérant l'état de crise qui paralyse l'activité du C.D.

-Considérant la responsabilité particulière du président du C.D. dans cette crise

-Considérant l'attitude indigne, incompatible avec les responsabilités du président de l'A.E.M.N.A. au sujet des actes de violence commis par le président sur un camarade responsable de l'U.N.E.A. à l'occasion d'une discussion portant sur la convocation d'un inter-groupes

-Considérant l'échec de la réunion inter-groupes convoquée pour contribuer à surmonter la crise, échec dû à la seule intransigeance du président du C.D. qui n'a même pas été mandaté en ce sens par le C.D.

Les membres du C.D. réunis le 21 Mai à 20h30:

-Condamnent l'attitude irresponsable du président du C.D.

-Exigent du président de l'A.E.M.N.A. qu'il présente ses excuses au camarade responsable de l'U.N.E.A.

-Décident de se réunir en réunion extraordinaire le lundi 27 Mai à 20h30 afin de prendre les mesures urgentes et nécessaires à la bonne marche du C.D. et en particulier par une présidence correcte du C.D.

-Se réservent le droit de rendre publique la présente motion.

Paris le 22 Mai 1968

Conformément à la motion votée, le 21 Mai
au cours de la réunion du Comité Directeur
de l'AEMNA :

Une réunion extraordinaire est convoquée
le lundi 27 Mai à 20 h 30 ; au
115 Bd^d St^t Michel

— ordre du jour :

- Prendre les mesures urgentes et nécessaires
à la bonne marche du C. D. et en
particulier à une présidence correcte
du Comité Directeur.

Le Secrétaire Général : Houari.